



AUGMENTATION DE CAPITAL DE AMI ASSURANCES RÉSERVÉE À UN PARTENAIRE STRATÉGIQUE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

La société Assurances Multirisques Ittihad ("AMI Assurances" ou la "Société") envisage l'ouverture de son capital, moyennant une augmentation de capital réservée, à hauteur de 35% après augmentation ("L'Opération"), à un partenaire stratégique qui sera retenu sur appel d'offres international et qui sera en mesure d'apporter un savoir faire conséquent afin de participer au développement de son offre technique et commerciale et au renforcement de son assise financière.

AMI Assurances a obtenu son agrément en Août 2003 et est entrée en activité en Octobre de la même année. Opérant sous forme de mutuelle, jusqu'au 28 décembre 2013, date de la tenue de l'AGE qui a décidé la transformation de la Société de la forme mutuelle en société anonyme dont la dénomination sociale a été modifiée de « Assurances Mutuelles Ittihad » à « Assurances Multirisques Ittihad ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenu le 18 octobre 2014 a décidé l'ouverture de son capital moyennant une augmentation de capital réservée, à hauteur de 35% après augmentation à un partenaire stratégique.

OBJECTIFS VISÉS

L'objectif visé par AMI Assurances par un tel partenariat est de s'associer à un partenaire-métier ayant une capacité à :

- i. Développer et mettre en place une stratégie industrielle de la Société
- ii. Accélérer le rythme de sa croissance et de création de valeur
- iii. Lui faire bénéficier de son expertise en matière de
 - ✓ Nouvelles techniques commerciales et de distribution,
 - ✓ Conception de nouveaux produits
 - ✓ Organisation optimale et
 - ✓ Optimisation de sa productivité et de sa rentabilité
- iv. Consolider les atouts dont AMI Assurances dispose en tant qu'assureur à fort potentiel

CONSIDÉRATIONS CLÉS

- AMI Assurances n'a cessé d'améliorer ses fondamentaux et de confirmer ses réelles ambitions pour un meilleur positionnement et un rôle plus dynamique au sein du secteur de l'assurance tunisien.
- Après douze ans d'exercice, AMI Assurances s'assure aujourd'hui une place de choix au sein d'un secteur relativement fragmenté. Elle a pu conquérir une part de marché significative pour occuper la 4ème place du marché en 2015.
- Le développement soutenu de ses canaux de distribution a permis à AMI Assurances de disposer d'un réseau commercial qui comprend 129 agences, 35 courtiers et une succursale, répartis sur tout le territoire tunisien.
- Ce réseau lui permet d'assurer une meilleure proximité avec sa clientèle et de présenter une gamme de produits aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises.

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Les investisseurs désirant participer à l'appel d'offres peuvent manifester leurs intérêts seuls ou en formant un consortium.

Les investisseurs éligibles à la participation sont :

- Les sociétés ou groupes de sociétés du métier de l'assurance
- Et/ou
- Les institutionnels financiers de renommée internationale disposant d'un track record en Assurances.

Afin de manifester leurs intérêts, les investisseurs sont invités à adresser à la BAT, dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous, une fiche de présentation ("**Fiche de Présentation**") dûment remplie et signée conformément au modèle disponible pour téléchargement sur le site de la BAT (www.bat.com.tn).

L'Investisseur Potentiel manifestant son intérêt individuellement ou sous forme d'un Consortium sera sélectionné selon les critères suivants :

- Connaissance préalable du secteur de l'assurance;
- Qualité du management
- Solidité financière & respect des normes prudentielles
- Présence régionale et/ou internationale
- Capacité à appuyer et contribuer au développement d'AMI Assurances.

Les inscriptions des investisseurs éligibles seront confirmées dans les 72 heures à partir de la réception de leurs demandes d'inscription respectives.

RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les investisseurs inscrits au processus seront invités à retirer auprès du Conseiller le dossier d'appel d'offres ("DAO") et le Règlement de la Data Room contre signature d'un accord de confidentialité ("**NDA**") conformément au modèle disponible pour téléchargement sur le site de la BAT (www.bat.com.tn) et paiement des frais de participation, non remboursables, s'élevant à cinq mille (5.000) dinars tunisiens ou deux mille deux cents (2.200) euros ou deux mille huit cents (2.800) US\$. Les frais de participation sont payables par chèque certifié ou par virement à l'ordre de la BAT au compte ouvert à la STB sous le n° **10.010.124.1085140.788.94**.

TRAVAUX DE DUE DILIGENCE

Les investisseurs ayant retiré le DAO et le Règlement de la Data Room auront la possibilité de conduire les travaux de due diligence dans le cadre d'une data room électronique qui sera ouverte selon un calendrier et des modalités spécifiques (règlement de la data room et liste des documents consultables). Suite à l'accès à la Data Room, chaque investisseur aura la possibilité de poser des questions et de demander des amendements au projet d'acte de souscription annexé au DAO dans le cadre de la phase Questions/Réponses ("Q&A").

La finalisation de l'Opération est prévue pour le 4^{ème} trimestre de 2016.

Contacts et informations :

La Banque d'Affaires de Tunisie (la "**BAT**" ou le "**Conseiller**") a été retenue comme conseiller exclusif de AMI Assurances pour la réalisation de l'Opération. Toute demande d'informations, de l'accord de confidentialité, de la fiche de présentation doit être adressée à :



Att. : M. Thameur CHAGOUR / M. Tarek MANSOUR
10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002 Tunis, Tunisie
Tél. : +216 71 143 804 / +216 71 143 806
Fax : +216 71 891 678
Emails : c.thameur@bat.com.tn / tarek.mansour@bat.com.tn Site web : www.bat.com.tn